

**PROFESSEUR DE FORMATION MUSICALE ET HAUTBOIS**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Catégorie | B | Titulaire/contractuel | contractuel |
| Filière  | Culturelle | Cadre d’emploi | Assistant d’enseignement artistique |

**Place dans la hiérarchie et relations de travail**

* Service de rattachement : Direction des Affaires Culturelles et Educatives de la CCMP
* Supérieur hiérarchique direct : Directeur de l’Académie de musique et de danse
* Situation fonctionnelle : Relations avec les professeurs de l’AMD, l’équipe des intervenants en milieu scolaire, les élèves, les parents d’élèves, le secrétariat de l’AMD et les différents partenaires associatifs ou institutionnels.
* Autonomie et responsabilité : Autonomie dans la pédagogie et l’organisation des cours, dans un cadre de responsabilités défini (cf règlement intérieur des professeurs de l’AMD)

**Profil du poste : professeur de formation musicale et hautbois**

* Diplôme d’Etat de professeur de musique obligatoire
* 13h30 de cours hebdomadaires en formation musicale
* 1h30 de cours hebdomadaires en Hautbois
* Rémunération statutaire
* Jours d’intervention : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi
* **Activités principales**
* Enseigner la **formation musicale et hautbois** auprès des élèves : enfants, adolescents, adultes de l’Académie de Musique et de Danse de la CCMP, en cours collectifs, sur les 3 cycles du cursus
* Participer à la découverte instrumentale
* Participer à la concertation pédagogique
* Suivre, évaluer et orienter les élèves en relation avec la direction de l’AMD.
* Conduire et accompagner les projets pédagogiques, artistiques et culturels à dimension collective, innovants et interdisciplinaires en cohérence avec le projet d’établissement de l’AMD.

* **Activités ponctuelles ou spécifiques**
* Participer aux évènements ponctuels ou exceptionnels de l’établissement
* Participer aux réunions d’équipe ou de pôle
* Participation à l’action culturelle de l’Académie de Musique et de Danse (AMD) sur le territoire de la CCMP
* Développer des interventions artistiques et pédagogiques en direction des structures partenaires de l’AMD
* Participer au développement d’une approche collective et à la coproduction du Projet d’Etablissement
* Mettre en œuvre des indicateurs partagés de progression individuelle et collective

**Compétences**

* **Connaissances**
* Textes cadres (Schémas d’orientation pédagogique du Ministère de la Culture .…).
* Fonctionnement d’un établissement d’enseignement artistique, organes de concertation et de décision
* Réseaux professionnels d’information, de création et de diffusion artistique, centres de ressources
* Offre de formation et de perfectionnement artistique
* Théorie et pratique des langages artistiques, répertoires, méthodes et techniques pédagogiques
* Cycles, niveaux et nomenclature des études
* Evolution de la discipline et des pratiques
* Informatique.
* **Savoir faire**
* Inscrire son activité d’enseignement dans le projet d’établissement de l’AMD
* Intégrer et développer ses apports dans et pour une démarche globale de formation de l’élève
* Communiquer techniquement des gestes artistiques dans le cadre d’une pédagogie collective
* Ajuster ses méthodes et modalités pédagogiques en fonction des élèves
* Evaluer et perfectionner sa pratique artistique et pédagogique
* Effectuer des recherches pour faire évoluer sa pratique pédagogique
* Identifier et accompagner le projet personnel de l’élève
* Repérer et favoriser l’expression, la personnalité et la sensibilité des élèves
* Conseiller les élèves et les accompagner dans leur orientation
* **Savoir être**
* Avoir l’esprit d’équipe et le sens du travail en équipe
* S’organiser en prenant des initiatives dans un cadre de responsabilité défini et en rendant compte.
* Avoir le sens du contact, être à l’écoute, faire preuve de pédagogie
* Être respectueux du fonctionnement du service et de la CCMP, avoir le sens du service public.
* Faire preuve de discrétion
* Être disponible.
* Être titulaire du permis B